

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

DÉLIBÉRATION DU 02/04/2024 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Nombre de membres : L'an 2024, le 2 Avril à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président.

En exercice : 7
Présents : 5

A l'unanimité

Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 26/03/2024

Présents : M. MÉTIER Antony, Président, M. PELLETIER Laurent, M. NICOLLE Baptiste, M. BÉZILLE Bruno, M. CHENAULT Yohann

Absents : M. DEQUATRE Myriam, M. CROUM Jean-Louis

Secrétaire : M. CHENAULT Yohann

D_AFR_2024_05 – Budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération D_AFR_2022_06 du 08 novembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir approuvé le compte de gestion 2023,

Après avoir voté le compte administratif 2023,

Après avoir inscrit au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" du budget primitif les résultats (excédents) 2023 de 18 588,43 €,

Après avoir procédé à la prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes 2023,

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes uniquement :

- ♦ en section fonctionnement 23 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Fréville-du-Gâtinais, le 02/04/2024

Le Président,

MÉTIER Antony

